

Séance du 20 juin 2023

Délibération n° 2023/26

OBJET : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune d'Aizenay, la commune du Poiré sur Vie et la Communauté de communes Vie et Boulogne

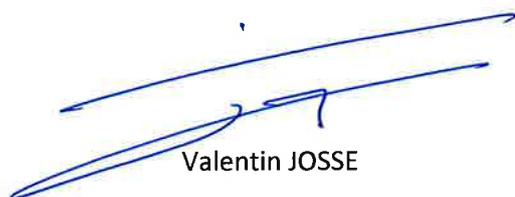
Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention d'action foncière entre la commune d'Aizenay, la commune du Poiré sur Vie, la Communauté de communes Vie et Boulogne et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de deux projets de résidence sociale à destination des actifs,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Recu en Préfecture
Préfecture de la Vendée
DCPAT

Le

21 JUIN 2023

COURRIER ARRIVÉ LE